

## Préface

C'est très volontiers que nous répondons à la demande de M. Guido Carducci de présenter aux lecteurs son ouvrage très documenté sur la restitution internationale des biens culturels et des objets d'art volés ou illicitement exportés.

M. Carducci a su saisir une matière en pleine effervescence. Les acteurs du jeu sont, à côté des États qui cherchent à préserver leurs « trésors nationaux », notamment par un cloisonnement de leur marché intérieur et des restrictions à l'exportation, les propriétaires, collectionneurs et vendeurs d'objets d'art, soucieux à la fois de se protéger contre le vol et d'accéder librement aux marchés internationaux, sans compter les voleurs et trafiquants de tout genre. Ce jeu a longtemps été une jungle où pillage et blanchiment étaient monnaie courante.

L'ouvrage de M. Carducci intervient au moment où la communauté internationale commence à réagir et à se doter d'instruments juridiques dont on peut attendre une réelle efficacité, mais dont l'enchevêtrement peut aussi égarer le juriste non spécialiste. Pour s'en tenir à l'essentiel, ce fut d'abord la convention « pionnière » de l'Unesco du 14 novembre 1970, concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, qui vient enfin d'entrer en vigueur en France (Décret du 25 avril 1997, J.O. du 3 mai). Ce fut ensuite, en droit communautaire, la directive du 15 mars 1993 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre, bientôt suivie en France de la loi de transposition du 3 août 1995. Et le couronnement de ces efforts est, pour l'heure, la convention Unidroit du 24 juin 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, à la négociation de laquelle M. Carducci a participé en qualité de secrétaire-rédacteur et dont on voudrait souhaiter une entrée en vigueur rapprochée.

Sur ce terrain international très mouvant, M. Carducci est un guide à la fois sûr et savant. Il ne se limite pas à l'analyse des textes internationaux précités, il les replace chaque fois dans le contexte des jurisprudences nationales et des débats doctrinaux qui restent d'actualité tant que la protection internationale ne s'est pas généralisée.

M. Carducci envisage en substance trois séries de problèmes. Le premier est celui des restrictions à l'exportation des biens culturels. Chaque État possède en la matière sa propre législation, mais, au sein de l'Union européenne, ces restrictions sont bien évidemment des atteintes au principe de libre circulation des marchandises, prévues pourtant par l'article 36 du Traité de Rome. Le lecteur trouvera dans le

premier chapitre du livre l'analyse du règlement 3911/92 du 9 décembre 1992 et de la loi française du 31 décembre 1992, ainsi que de la jurisprudence intervenue sur la base de la réglementation antérieure pour indemniser les propriétaires privés par ces restrictions de la possibilité d'accéder au marché international des œuvres d'art.

Le second problème traité par l'auteur est celui de la restitution des œuvres d'art en cas de vol. Le sort des meubles perdus ou volés, ou plus précisément le conflit entre le propriétaire volé et l'acquéreur *a non domino* est classique en droit international privé et il a été largement alimenté, si l'on peut dire, par le vol des œuvres d'art. L'étude de la jurisprudence intervenue sur ce point dans les principaux pays permet à l'auteur de montrer les limites en la matière de la méthode des conflits de lois et de lui opposer la réglementation matérielle internationale donnée par les conventions Unesco et Unidroit de l'action du propriétaire volé en restitution de son bien (V. les chapitres 2 et 3).

Le troisième problème est celui du retour dans leur État d'origine des objets illicitement exportés, que ce soit par leur propriétaire qui a violé la législation restrictive de son pays, ou tout simplement par le voleur qui a trouvé un ciel plus clément pour rentabiliser son larcin. Le retour du bien illicitement exporté est réglementé concurremment par la directive de 1993 (et ses textes de transposition) et par la convention Unidroit. M. Carducci montre comment la directive et la convention s'articulent l'une à l'autre et surtout comment l'action en retour qu'elles instituent innove par rapport aux solutions traditionnelles du droit international privé (V. chapitre 4).

L'action en restitution pour vol et l'action en retour pour exportation illicite présentent quelques points communs ou voisins touchant à leur exercice et à l'indemnisation du défendeur de bonne foi. M. Carducci les étudie dans les chapitres 5 et 6 de son ouvrage. Dans le chapitre 5, on relèvera en particulier, pour ces deux actions, la création d'un nouveau chef de compétence internationale, le for de la situation du bien, qui n'existe ni dans les Conventions de Bruxelles et de Lugano sur la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ni dans le droit commun français.

L'indemnisation équitable du possesseur de bonne foi de l'objet volé ou illicitement exporté est la contrepartie prévue par les instruments internationaux à l'exclusion de la règle « en fait de meubles, la possession vaut titre » et de la protection renforcée qu'ils accordent à l'État d'origine et au propriétaire volé. M. Carducci offre aux lecteurs une analyse approfondie des nuances qui séparent la Convention Unesco, la directive communautaire et la Convention Unidroit sur la notion de bonne foi et livre ses premières réflexions sur la fixation du montant de l'indemnité « équitable » prévue par ces textes (chapitre 6).

C'est ainsi un véritable traité de la restitution internationale des biens culturels que M. Carducci offre au moment opportun aux juristes de langue française.

Paul LAGARDE  
*Professeur à l'Université  
de Paris I (Panthéon-Sorbonne)*